

# Albanie

## EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME PRINCIPALES RÉALISATIONS OBTENUES DANS LES ÉTATS MEMBRES

Cette étude présente de brefs résumés<sup>1</sup> d'une sélection des principales réformes et réalisations rapportées dans les résolutions finales depuis que le système de la Convention a été modifié en 1998 par le Protocole n° 11, en mettant clairement l'accent sur les réformes récentes, mais en se référant également à des développements antérieurs importants.

Compte tenu de la richesse des affaires closes, la sélection se concentre sur celles qui ont conduit à des changements de législation ou de réglementation gouvernementale ou à l'adoption de nouvelles politiques ou lignes directrices générales émanant des tribunaux supérieurs. En règle générale, cette étude ne couvre pas les informations sur les mesures visant à fournir une réparation individuelle aux requérants.

La présentation est organisée pays par pays et les réformes sont, en principe, présentées dans l'ordre correspondant aux domaines thématiques utilisés dans la base de données spécialisée du Conseil de l'Europe HUDOC EXEC et dans les rapports annuels du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

De nombreuses réformes portent sur des questions qui semblent être des défis en cours dans l'État membre. Les effets des réformes adoptées à un moment donné pourraient donc avoir besoin d'être suivis et possiblement réévalués en fonction des changements de circonstances<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les résumés sont rédigés sous la seule responsabilité du Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

<sup>2</sup> La présentation est limitée aux informations fournies au moment de l'adoption de la résolution finale. Il est rappelé dans ce contexte que le Comité des Ministres a publié la [Recommandation \(2004\)5](#) sur la vérification de la compatibilité des projets de loi, des lois en vigueur et des pratiques administratives avec les normes fixées par la Convention européenne des droits de l'homme.

### ► Conditions de détention / soins médicaux

Les soins de santé des prisonniers, y compris les soins de santé mentale, ont été améliorés suite à l'adoption de la loi sur la santé mentale de 2012 et de la loi « sur les droits et le traitement des prisonniers et des détenus » en 2014.

*Dybeku* (41153/06)  
Résolution finale  
CM/ResDH(2016)273

### ► Fonctionnement de la justice

#### ➤ Équité des procédures et principe de sécurité juridique

La procédure de contrôle en révision qui permettait l'annulation des jugements internes définitifs a été abrogée en 2001.

*Vrioni* (2141/03)  
Résolution finale  
CM/ResDH(2011)85

#### ➤ Recours en cas de durée excessive de la procédure de révocation d'un juge

En 2016, le Haut Conseil de la Justice a été créé pour assurer la responsabilité et le bon fonctionnement du système judiciaire. Le HCJ est, entre autres, responsable de la nomination, de la promotion et de la mutation des juges ainsi que de la direction et de la gestion de l'administration des tribunaux. En outre, le bureau de l'Inspecteur supérieur de la justice a été créé afin de superviser les juges dans l'exercice de leurs fonctions, y compris leur prise de décision dans un délai raisonnable. De plus, les modifications récentes du Code de procédure civile en 2017, qui mettent en place des recours accélérés et compensatoires pour la durée excessive des procédures, prévoient la possibilité d'obtenir une indemnisation pour les procédures administratives excessivement longues. L'effectivité des recours accélératoire et compensatoire est examinée dans le cadre du groupe d'affaires *Luli et autres*.

*Mishgjoni* (18381/05)  
Résolution finale  
CM/ResDH(2018)73

#### ➤ Exécution des décisions de justice

En 2014, le Conseil des ministres a adopté une stratégie et un plan d'action pour le règlement transparent des arriérés de l'État et le respect de la discipline financière. L'objectif gouvernemental de régler toutes les obligations financières accumulées avant 2013 a été atteint en 2015. Aujourd'hui, le ministère des Finances et de l'Économie contrôle le paiement des obligations d'État. D'autres mesures de réforme ont amélioré l'efficacité de l'exécution des décisions de justice définitives en général et, en particulier, la privatisation du service des huissiers de justice et l'obligation de coopération entre la police générale et le service des huissiers de justice privés pour faire appliquer les titres exécutoires en 2008, ainsi que la création d'un système de gestion électronique des huissiers de justice en 2011. Certaines questions en suspens portant sur l'impact des mesures adoptées, ainsi que le point spécifique de l'effectivité des recours accélératoire et compensatoire continuent d'être examinées dans le cadre du groupe d'affaires *Brahimaj*.

*Puto et autres* (609/07+)  
Résolution finale  
CM/Res(2020)300

#### ➤ Équité des procédures pénales

Les diverses lacunes identifiées par la Cour européenne dans les procès criminels ont été comblées principalement par de vastes modifications législatives : de nouvelles règles ont été introduites pour la convocation des témoins et les procédures de témoignage, avec des réglementations concernant le refus de témoigner ; le droit de se défendre devant les tribunaux de première instance et d'appel a été établi, ainsi que des dispositions relatives

*Caka* (44023/02)  
Final Resolution  
CM/ResDH(2017)417

à l'assistance juridique ; des garanties supplémentaires ont été prévues sur la possibilité d'obtenir une révision du bien-fondé des accusations dans le cas de jugements *in absentia* ; de nombreux amendements ont défini des principes concernant l'identification des suspects, l'accès à un avocat dès l'arrestation ou la détention, les droits de l'accusé pendant l'interrogatoire et l'interdiction d'utiliser de déclarations obtenues en violation de ces droits. Des mesures ont également été adoptées pour prévenir les mauvais traitements des détenus.

#### ► Protection de la vie privée et familiale

##### ➤ Accès à ses enfants et enlèvement international d'enfants

Afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réunion des parents avec leurs enfants conformément à un jugement définitif d'un tribunal national et de mettre en place des recours pour prévenir ou punir les cas d'enlèvement d'enfants, la Convention de La Haye « sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants » a été ratifiée en 2005 désignant le ministère de la Justice comme autorité centrale. En outre, en 2001, l'Agence pour la protection des droits de l'enfant a été créée pour mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant.

*Bajrami* (35853/04)

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)173

#### ► Protection des droits de propriété

##### ➤ Indemnisation/restitution des biens (immobiliers) nationalisés sous l'ancien régime communiste

Face au problème structurel de l'absence de mécanisme adéquat permettant d'honorer l'engagement pris par l'État d'indemniser des biens (immobiliers) nationalisés sous le régime communiste et d'exécuter les décisions internes définitives, judiciaires et administratives reconnaissant le droit à une indemnisation (pécuniaire ou en nature), après de longs travaux préparatoires, un nouveau mécanisme d'indemnisation a été adopté et est devenu pleinement opérationnel en 2015.

*Manushaqe Puto et autres*  
(604/07+)

Résolution finale  
CM/ResDH(2018)349